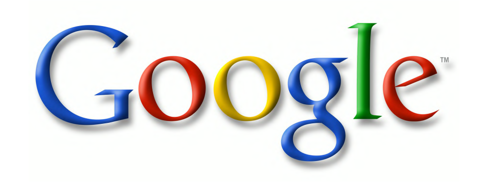
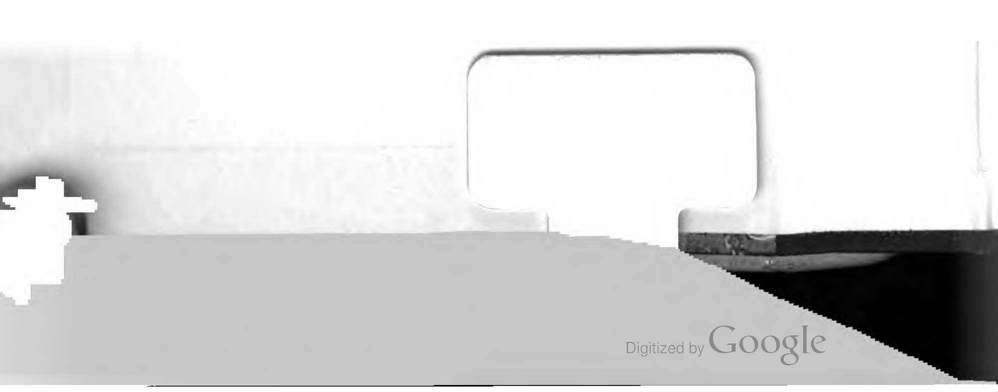



37596
89
HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY




SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
ET ECCLESIAE CHRISTO
VE RI TAS







LE

MANUSCRIT DES SERMONS FRANÇAIS DE SAINT BERNARD TRADUITS DU LATIN DATE-T-IL DE 1207?

DISSERTATIO

INAUGURALIS PHILOLOGICA

QUAM

CONSENSU ET AUCTORITATE AMPLISSIMI

PHILOSOPHORUM ORDINIS

IN

ACADEMIA FRIDERICIANA HALENSI CUM

VITEBERGENSI CONSOCIATA

AD SUMMOS IN PHILOSOPHIA HONORES

RITE CAPESSENDOS

UNA CUM THESIBUS A SE PROPOSITIS

DIE II M. JULII A. MDCCCLXXVIII HORA XII

PUBLICE DEFENDET

OSCARUS KUTSCHERA

BEROLINENSIS.

ADVERSARIORUM PARTES SUSCIPIENT:

E. FRENKEL, DR. PHIL.

P. SCHULZKE, STUD. PHIL.

G. NOELLE, STUD. PHIL.

HALIS SAXONUM

TYPIS KARRASIANIS

MDCCCLXXVIII.

SEINEM

VERHRTEN LEHRER

HERRN PROFESSOR Dr. ADOLF TOBLER

IN BERLIN

ALS ZEICHEN SEINER DANKBARKEIT

GEWIDMET

VOM VERFASSER.

Le Roux de Lincy, en publiant en 1841 dans la Deuxième Série de la „Collection de documents inédits sur l'histoire de France" (Paris. Imprimerie Royale) comme appendice aux Quatre Livres des Rois et aux Fragments des Moralités sur Job — un Choix de Sermons de Saint Bernard en langue française, ne put pas se soustraire à l'examen de la controverse, si ces sermons devaient être considérés comme originairement français ou comme traduits du latin.

Il fallut prendre à tâche de résoudre cette question définitivement et par des preuves incontestables. Il s'est livré à cette tâche d'une manière fort consciencieuse, et il a commencé par reproduire, en en faisant la critique, les opinions des savants — ils sont au nombre de onze — qui se sont occupés avant lui de la même question.

Deux d'entre eux, l'abbé Lebeuf et Duclos n'ont pu parvenir à une décision, „parce que", comme dit Duclos, cité par Le Roux de Lincy dans son Introduction p. CXXXIX, „les différences qui se rencontrent entre les deux textes sont quelquefois à l'avantage du latin et quelquefois à l'avantage du français, ce qui empêcheroit d'assurer quel est le texte original". De cette opinion Le Roux de Lincy, quoique plus bas il se déclare pour l'origine latine des sermons, dit expressément qu'elle n'était pas trop éloignée de la vérité. (Introduction p. CXXXIX).

Des cinq qui se sont décidés pour l'origine française des sermons il faut d'abord rayer le nom de Roquefort parce que dans son Glossaire de la langue romane (Paris 1808. II. 757) il n'a fait que reproduire les opinions de ceux qui

out jugé de la question avant lui sans y ajouter des raisons qui lui appartiennent, de sorte que Le Roux de Lincy même, en en parlant, dit: „Des paroles aussi vagues ne pouvaient rien décider.“ — Introduction p. CXXXIX.

Parmi les témoins cités par Roquefort se trouve Mouchet, ancien employé aux manuscrits de la Bibliothèque royale, au témoignage duquel Le Roux ne revient plus.

Les autres quatre sont dom Rivet, Barbazan, l'abbé Labouderie et Fallot, dont Le Roux reproduit les jugements aux pages CXXXVI à CXLI de son Introduction. Leurs preuves roulent sur la thèse que „le latin n'était plus entendu alors par le peuple“. Nous verrons tout de suite pourquoi Le Roux n'a pas pu adhérer à leur opinion. D'un autre argument allégué par Barbazan et se fondant sur les titres ajoutés postérieurement aux sermons nous aurons à parler amplement à la page 11 et suiv. Le nombre de ceux qui voient dans les sermons français des traductions de l'original latin s'élève également à quatre, mais leur argumentation est bien plus concluante; ce sont Mabillon, l'éditeur des œuvres latines de Saint Bernard, dom Clemencet, l'évêque de la Ravallière et Daunou. Leurs jugements se trouvent cités chez Le Roux aux pages CXXXV à CXLI de l'Introduction.

On peut diviser en quatre catégories leurs arguments, qui se fondent:

1° sur le mot Saint qui se trouve joint au nom de Bernard dans le titre des sermons français et qui n'était dû à l'abbé de Clairvaux que depuis 1174;

2° sur un passage dans une lettre écrite par Nicolas de Clairvaux, ancien secrétaire de Saint Bernard à Pierre de la Celle, en lui envoyant ces sermons qu'il avait copiés pour lui, et où il est dit: „— les sermons répandus per totam latinitatem. Je me suis mis aussitôt à les transcrire pour vous les envoyer.“ (Introduction p. CXXXVI.)

3° sur quelques particularités de la langue des sermons français — qui formeront l'objet principal de notre recherche —;

4° sur le fait que, quoique la langue latine ne fût pas comprise par le peuple, on prêchait dans cette langue jusqu'en 1500 environ[1]; de l'autre côté il a été constaté — disaient-ils — que dès 1262 on commençait à mêler dans le même sermon le roman au latin, ce que Daunou vérifie par ces deux passages qu'il emprunte à des sermons: „Daemoniacum mutum sanavit, et tunc lo muz parle, lo poples s'en maravilhet." — „Praedicatores tenentur rementevoir statum ecclesiae." (Gilles d'Orléans sous Philippe le Hardi.) — Introduction p. CXLI.

Il faut élargir en deux sens cette affirmation de Daunou: d'abord quand au mélange des deux langues dans le même sermon il nous est resté un monument bien plus ancien dans l'homélie sur le prophète Jonas datant du neuvième ou du dixième siècle; et, de l'autre côté, les documents qui prouvent que le même prédicateur, selon qu'il s'adressait au clergé ou aux laïques, se servait de l'une ou de l'autre langue, remontent également au neuvième siècle; témoin les conciles de Tours et de Reims en 813 et celui d'Arles en 851, qui ordonnèrent aux évêques de prêcher en roman. Et du dixième siècle il nous est resté des monuments qui démontrent que les ecclésiastiques n'ont pas manqué de se conformer à ces ordonnances. C'est l'épitaphe de l'abbé Notger, mort en 998 ou en 1008, qui nous apprend que cet abbé prêchait en langue vulgaire devant le peuple, en latin devant le clergé.

„Vulgari plebem, clerum sermone latino
Erudit."

Et du pape Grégoire V, mort en 999, il est dit:

„Usus francica, vulgari et voce latina
Instituit populos eloquio triplici."

(Aubertin. Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen-âge. Paris 1876 I p. 61 et suiv.) Puisque des deux séries dans lesquelles se divisent les sermons de Saint Bernard, savoir

[1] On sait que les tribunaux n'ont adopté le français comme langue officielle qu'en 1529.

1° ceux qu'il fit pour l'instruction des moines confiés à sa direction,

2° ceux qu'il prononça devant le peuple à l'assemblée de Vézelai,

la première seule nous est parvenue, il est bien permis de supposer que ces sermons-ci furent tous composés en latin; l'abbé de Clairvaux ayant imité l'exemple de son confrère Notger, dont, il est vrai, il est éloigné de plus d'un siècle et demi.

C'est du côté de ces derniers quatre savants que se range Le Roux de Lincy en empruntant ses arguments — comme Mabillon l'avait fait avant lui — à une étude détaillée de la langue des sermons français.

Dans son édition des œuvres latines de Saint Bernard[1] Mabillon dit tome III p. 707: „Sed nihilominus Bernardi sermones in latina lingua natos, latine prolatos, atque eodem prorsus modo ab ejus discipulis exceptos fuisse indubitanter existimamus. Primo enim id arguit perpetuus nativusque verborum lusus in vocibus latinis; deinde ejusdem stili in sermonibus et in aliis ejus libris et tractatibus aequalitas.“ Il s'était déjà prononcé dans le même sens dans la préface d'une édition antérieure (Parisiis 1667), mais en y admettant la possibilité que les sermons, bien qu'écrits en latin, fussent néanmoins prononcés en français. „Nisi forte quis dicat istos sermones latine quidem scriptos sed a Bernardo lingua vulgari esse pronuntiatos, ex cujus ore quidam amanuensis sic exceperit.“

Le Roux de Lincy, en adoptant complètement l'opinion prononcée par Mabillon en 1690, la confirme encore par ces mots qu'il ajoute: „La phrase française est généralement plus courte que la phrase latine et, dans certains passages, le traducteur, embarrassé, n'a pas rendu les mots qu'il n'a pu comprendre.“ — „De même le traducteur suit pas à pas le texte latin.“ — „Cette scrupuleuse exactitude à reproduire

[1] Sancti Bernardi abbatis primi Clarae Vallensis opera omnia sex tomis in duplici volumine comprehensa. Post Horstium tertiis curis Domni Johannis Mabillon. Parisiis 1690.

mot à mot la phrase latine de Saint Bernard est une des raisons qui me font considérer ce texte comme traduit; on en est frappé à chaque instant." — Introduction p. CXLII et suiv.

Comme dernier argument Le Roux cite encore le fait que les 45 sermons français qui nous sont restés appartiennent à toutes les quatre catégories dans lesquelles il faut diviser l'ensemble des sermons. Il dit: „En lisant la table du manuscrit des Feuillants on verra que les sermons français ne sont pas tous extraits de la première série, mais qu'on en trouve plusieurs relatifs à la Vierge, à différents Saints, et a divers sujets traités par Saint Bernard dans ses quatre séries. Cette variété me porte à croire que le traducteur a choisi parmi les sermons originaux de Saint Bernard ceux qui atteignaient le mieux le but qu'il se proposait, c'est-à-dire l'instruction des frères lais qui ne comprenaient pas le latin. En effet c'est principalement à des moines que sont adressés les sermons du manuscrit des Feuillants." — Introduction p. CXLIII.

Ce qu'il y a à redire à cette observation de Le Roux de Lincy c'est que des quatre séries dont d'après Daunou, les 340 sermons latins se composent, savoir:

1⁰ ceux qui s'adaptent au cours de l'année ecclésiastique,
2⁰ les sermons sur la vierge Marie et sur les Saints,
3⁰ ceux sur divers sujets,
4⁰ ceux sur le Cantique des Cantiques,

les 45 sermons français n'appartiennent en vérité qu'aux trois premières. Quant au principe selon lequel le choix semble avoir été fait, nous aurons à en parler encore. (p. 21). Comparez aussi le tableau p. 12 et suiv.

Il s'explique facilement que l'opinion de Mabillon et de Le Roux l'ait définitivement emporté et que les savants qui ont depuis traité l'histoire de la littérature française se soient rangés de leur côté. — Nisard (1844) tome I p. 187 et suiv. — Géruzez (1876) I p. 14. — Villemain, dont le jugement est antérieur à la publication de Le Roux et qui a basé son opinion sur le manuscrit même, était parvenu à la même conviction. — (Cours de littérature française.

Tome I p. 106. Paris 1830). Le seul Demogeot (Histoire de la littérature française. 15ième édition. Paris 1876) s'y oppose encore en prononçant dans cette cause un „non liquet.“ Il dit (p. 180, note): „Manuscrit des Feuillants, texte primitif ou traduction contemporaine des Sermons de saint Bernard.“ La conséquence en est que tous ceux qui puisent leur connaissance de la littérature française dans ce livre, continuent à regarder comme toujours indécise une question que la philologie romane est bien à même de résoudre [1].

Il nous a donc paru utile de comparer les deux textes de la manière la plus minutieuse, d'autant plus que, comme résultat de nos recherches, nous croyons pouvoir amplifier les arguments déjà connus par quelques faits particuliers qui n'ont pas encore été suffisamment mis en lumière.

Après ce qu'on vient de lire par rapport aux arguments de Mabillon et de Le Roux de Lincy, on admettra sans doute que la preuve principale, ou unique même, pour la priorité du texte latin ne pourra être que le résultat d'une comparaison détaillée des 2 textes. Il s'ensuit la grande valeur que doit avoir la conférence de tous les quarante-cinq sermons français avec les sermons correspondants latins. Malheureusement une pareille recherche est rendue difficile parce que la plupart des textes français, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale à Paris, Fonds français numéro 24768, ancien Fonds Feuillants numéro 9, n'ont pas encore été imprimés.

Mais le texte donné par Le Roux dans ses Quatre Livres des Rois remplisant toujours les pages 521 à 573, et contenant neuf sermons dans toute leur étendue [2], nous

---

[1] Lecoy de la Marche dans son ouvrage: „La Chaire française au moyen-âge, particulièrement au 13 ième siècle. Paris. 1868.“ ne s'occupe pas de Saint Bernard, mais du principe qu'il établit à la page 221 que „seuls, les sermons adressés à des clercs étaient ordinairement prêchés en latin“ on peut conclure la naissance latine de la plupart, du moins, des sermons que réunit le manuscrit des Feuillants.

[2] Comparez cependant, pour ce qui regarde le neuvième sermon, la page 16 de cette recherche.



aimons à croire qu'une comparaison, quand même bornée à ceux-ci, permettra de conclure du résultat qu'elle va fournir à un résultat général, et que, pour cette raison, elle mérite bien d'être faite.

Quant à la correction du texte dans l'édition de Le Roux, il ne faut pas oublier qu'elle a été faite en 1841. La date reculée de cette publication explique bien des fautes qu'on y rencontre, et nous ne croyons pas pouvoir mieux faire qu'en mettant ici ces paroles que M. Paul Meyer a prononcées dans une occasion analogue. „Il ne saurait", dit-il, „entrer dans la pensée d'aucun homme de sens de reprocher aux éditeurs d'il y a trente ans de n'avoir point profité de découvertes qui datent d'hier". — Revue critique 1874. I. p. 268.

Qu'on nous passe quelques mots pour démontrer qu'on n'a pas tort si l'on ne se sert de l'édition de le Roux qu'avec grande précaution.

A côté de fautes de copiste évidentes passées dans l'impression — si ce ne sont des erreurs typographiques — comme plust deleitaules choses 530, feront-nos 521, euriositeit 557, on en trouve d'autres qui témoignent d'une lecture trop rapide. P. ex.

sordes abluunt [1]	laicent les taiches 538
lota facies	la veie faceon 565
Non invenitur nisi virtutis verbum	Om ne n'at ruevet mais ke la parole de vertuit 573

Le Roux n'ayant pas ajouté un glossaire à sa publication, on ne sait jamais comment l'éditeur même s'est expliqué ces mots impossibles, qui prouvent en outre que, dans ces cas du moins, le texte latin n'a pas été consulté. Les bonnes leçons sont: leivent, laveie et atruevet.

---

[1] Dans les citations nous suivons l'exemple de Le Roux en n'ajoutant qu'au passage français la page où il se trouve dans l'édition des Quatre Livres des Rois. Les passages latins sont cités d'après l'édition de Mabillon (Nova editio. Parisiis 1719) avec laquelle ont été comparées, là où il a semblé nécessaire ou utile, les éditions antérieures (Parisiis 1667, Parisiis 1690) et celle de Jac. Merl. Horstius (Coloniae Agripp. 1641).

De plus:

si, ut non resistit, sic nec assistit quidem.	s'il ensi cum il déniant ne restat encontre luy ne l'servivet assi de niant. 557,

négligence qui fait disparaître la répétition, voulue sans doute, de la locution adverbiale „de niant" pour rendre en quelque façon le jeu de mots latin entre resistit et assistit (comparez plus bas p. 26).

nam et misericordia Domini ab aeterno est.	car des permenant en li misericorde Nostre Signor 546

où, comme dans le passage suivant, „en" est mis au lieu de „est"

Totum quod dare possum miserum corpus istud est.	Tot ceu ke ju doneir li puys en mes chaitis cors 549

Pour ce qui regarde la méprise entre „en" et „est", nous ouvrons ici une courte parenthèse pour dire que s'il en faut évidemment imputer la faute à l'éditeur, elle s'explique et s'excuse par la ressemblance entre les deux abréviations ē et ẽ. D'autres éditeurs s'y sont trompés également. Baron par exemple, qui dans son „Histoire abrégée de la littérature française" (Bruxelles 1841) fit imprimer un extrait d'un sermon de Saint Bernard parmi ses Pièces à l'appui, a commis la même erreur, comme le prouve le passage qui suit.

Baron I p. 173. uns bers vient et Orianz en ses nonz.	Le Roux de Lincy 550. uns bers vient et Orianz est ses nons.

Dans ce cas c'est Le Roux qui a la bonne leçon.

D'ailleurs les éditeurs d'autres manuscrits sont tombés dans la même erreur. M. Suchier a relevé la même faute chez l'éditeur d'un manuscrit anglo-normand de Dublin (Trinity College E I 40) à peu près de la même époque que le nôtre, Mr. Robert Atkinson (La Vie de Seint Auban. London 1876), qui a lu vers 719 si en droitz au lieu de si est droitz. (Suchier. Ueber die Matthaeus Paris zugeschriebene Vie de Seint Auban. Halle 1876 p. 49).

Outre ces fautes faciles à corriger il se trouve dans le texte de Le Roux des passages qui restent absolument inintelligibles, tant qu'on ne les a pas comparés avec l'original latin.

On lit p. ex.

Vos igitur Fratres quibus tamquam parvulis revelat Deus quae abscondita sunt a sapientibus et prudentibus.	Mais vos, chier freire, a cuy Deus revelet si cum a ceos ki petit sunt, celes choses ke reveleies sunt as saiges et as senneiz 522.

phrase qui n'a pas de sens. En la comparant avec le texte latin on trouve que pour reveleies il faut mettre receleies. Les accents étant ajoutés par Le Roux[1] — il écrit révéleies — le malentendu va sur son compte alors même quand, dans le manuscrit, la lettre v se trouverait par erreur écrite au lieu de c. On en peut dire autant du passage:

Aqua sapientiae potabit illum.	il labouerrat dist-il de l'awe de sapience 538,

un verbe labouer n'existant pas dans le vieux français et labourer ne s'accordant pas avec le contexte. Si l'on y compare le texte latin et que l'on considère qu'à la page suivante 539 ad potandam sitim nostram est rendu par por abovrer nostre soif (abovrer = fr. m. abreuver du simple latin bibere), il est évident qu'il faut lire: il l'abouerrat.

Un autre passage n'est pas plus intelligible. On lit:

Jam de ipso quem elegimus Psalmo aliqua .... disserere et explanare tentemus	or nos penons .... ke nos aucune chose vos poyens dire et esponre de la salveteit ke nos avons esleit. 573

(suit le verset du Psautier indiqué plus haut dans le sermon). Ici, comme dans le cas précédent, une comparaison avec le texte latin prouve qu'il faut mettre salme au lieu de salveteit, d'autant plus que quelques lignes plus haut il est dit: por ceu si doiens esleire ceste salme, le passage se trouvant dans le neuvième sermon (chez Le Roux) qui a pour sujet le 90ième (chez Luther le 91ième) psaume.

On pourrait, — si c'était encore nécessaire — augmenter de ce passage fautif les preuves déjà nombreuses que le manuscrit des Feuillants à la Bibliothèque nationale de Paris n'est pas l'original du traducteur mais une copie. Car la faute que nous venons d'indiquer ne s'expliquerait

[1] — et assez mal placés quelquefois. Il fait imprimer p. ex. pour le latin ad nubes — enjosk' à nués 536.

presque point chez un traducteur, mais elle put facilement se glisser dans la plume d'un copiste qui travaillait un peu légèrement.

En outre nous lisons:

Celebramus initium Adventus cujus nomen celebre satis	Nos faisons l'encommencement de l'Avent cuy nous est asseiz renommeiz 521.

Evidemment il faut lire nons au lieu de nous, une construction analogue avec cuy se trouvant quelques pages plus bas:

Quis tam lapidei cordis cujus anima non liquefacta sit in hoc verbo?	Qui est nuls de si dur cuer cui ainrme ne soit remise en ceste parole? 530.

Aux erreurs déjà citées on en peut ajouter d'autres concernant la division des phrases, comme p. ex. dans le passage suivant, où le latin met le point là où nous avons mis l' astérisque, et aucune ponctuation à la place du point français:

. . . . . ensi k' il soit forme et examples de vie a ses sozgeiz; et si encommenst a faire et a ensaignier (*) selonc la reule de nostre maistre. En ses oyvres doit mostrer li prelaiz ke tot ceu ne doit om mies faire qu' il . . . . 570.

Ces exemples, qu' on pourrait facilement multiplier, serviront à démontrer qu' une comparaison détaillée des deux textes peut en même temps être utile pour la correction du texte français tel qu' il a été publié par Le Roux de Lincy.

Avant de passer à la comparaison des deux textes nous reproduisons dans un tableau aux pages 12 à 15 les titres des 45 sermons français avec les titres correspondants latins en regard. Le Roux n' a pas jugé nécessaire de le faire, et portant on en peut tirer plus d' une conclusion importante. Pour les neuf sermons publiés dans les Quatre Livres des Rois nous indiquons dans les colonnes 2, 3 et 4 la place où ils se trouvent dans les éditions citées plus haut. De même nous ne remplissons que pour ceux-ci la colonne 8 qui indique le nombre de paragraphes numérotés dans

lesquels chaque sermon latin est divisé. Les sermons français ne présentent rien d' analogue, et il arrive même que là où, dans le latin, un nouveau paragraphe commence, le traducteur, sans y mettre du moins un point, a continué dans la même phrase. Comparez p. ex. le commencement du onzième paragraphe dans le premier sermon.

Quand Horstius diffère de Mabillon, soit dans le titre ou dans le nombre des paragraphes, nous l' indiquons en parenthèse. En outre, nous citons pour chaque sermon la série à laquelle il appartient dans Mabillon; cela servira à appuyer ce que nous avons soutenu à la page 5 contrairement à l' avis de Le Roux.

Le tableau montre de plus qu' ordinairement les titres français sont plus courts et qu' ils ne citent pas les passages pris de la Sainte Ecriture. Cette particularité s' explique par le fait déjà constaté par Barbazan que les titres français ont été ajoutés „bien postérieurement“ comme il dit, „ceux qui sont fort courts et en deux mots sont placés dans ce qui reste de blanc de la dernière ligne du sermon antécédent, mais ce court espace ne suffisant point pour les titres plus longs, l' écrivain a eu recours à la marge.“ — Introduction p. CXXXVII. Il sont écrits en encre rouge. Le peu d'espace a obligé celui à qui on doit ces titres, de les rédiger de la manière la plus courte. Ils ne sont évidemment pas des traductions du titre latin correspondant, dont souvent il diffèrent beaucoup, mais ils sont puisés dans le sujet du sermon même. Pour s' en convaincre il ne faut que regarder le titre français du 33 ième sermon: Del doule somme, qui est pris de la citation des paroles de la Bible (Genèse 2, 21) Immisit Dominus soporem in Adam; de même les titres français des trois sermons de l' Annonciation (43, 44 et 45) dont le second „De l'incarnacion nostre Signor“ est pris des paroles „Verbum caro factum est“, qui se trouvent citées au commencement du sermon. On en peut dire autant du 42 ième sermon, à la tête duquel l' écrivain n' aurait pas mis ce vague titre „Uns altres sermons“, s' il avait eu sous les yeux le titre latin. Enfin on peut citer ces répétitions, telles que: Ancor de . . . ., De ceu mismes que

La suite à la page 16.

1	2	3	4	5
	Place dans			
Numéro dans le Manuscrit des Feuillants.	Horstius (Cologne 1641) tome page	Mabillon (Paris 1719) page	Le Roux 4 Livres des Rois page	Titre latin d'après Mabillon (Paris 1719)
1	II, 1	723	521	De adventu Domini et sex circumstantiis ejus. (Sermo primus. Horstius.)
2				De verbis Isaiae ad Achaz: Pete tibi signum a Domino etc.
3				De triplici Domini adventu et de septem columnis quas in nobis erigere debemus.
4				De duplici adventu et studio verarum virtutum.
5				De medio adventu et triplici innovatione.
6				De triplici adventu et carnis resurrectione.
7	II, 19	762	530	In Vigilia Nativitatis Domini sermo primus. De pronuntiatione *Martyrologii.* Jesus Christus, *Filius Dei*, nascitur in Bethlehem Judae.
8—12				Même
13	II, 30	783	535	In Nativitate Domini Sermo primus: De fontibus Salvatoris.
14—17				Méme
18	II, 35	794	542	In Nativitate (Natali. Horstius) sanctorum innocentium. De 4 continuis solemnitatibus, scilicet Nativitatis Domini ac SS. Stephani Johannis et Innocentium. Sermo unicus.
19—21				In Circumcisione Domini.
22	II, 39	802	546	In Epiphania Domini. I. De verbis Apostoli: Apparuit benignitas et humanitas salvatoris nostri Dei (ad Tit. 3, b. Horstius). Et de tribus Christi apparitionibus. Sermo primus.
23				In Ep. Dom. II. De Magis, ubi ex ponitur illud de Canticis: Egredimini filiae Sion etc.
24				In Ep. Dom. III. De lctione evangelica: Ubi est qui natus est etc.
25				(Il n'y a que trois sermons sur ce sujet.)
26				In octava Epiphaniae. De circumcisione, baptismo et verbo Domini ad Johannem: Nos decet implere etc.

6 Titre français d'après Le Roux de Lincy.	7 Série à laquelle le sermon appartient dans Mabillon.	8 Nombre des paragraphes dans Mabillon.	9 Dates des fêtes immobiles.
Ci encomencent li sermon saint Bernart k'il fait de l'avent et des altres festes parmei l'an.	Sermones de tempore.	11	—
Ancor de l'avent.	id.		—
De l'avent.	id.		—
Ancor de l'avent.	id.		—
De ceu mismes que davant.	id.		—
Ancor de l'avent.	id.		—
La Vigile de la nativitet nostre Signor.	id.	6	24 décembre.
Sujet.			
De la nativitet Nostre Signor.	id.	8	25 décembre.
Sujet.			
Uns sermons comuns des sainz.	id.	3	28 décembre.
En la circoncision nostre Signor.	id.		1 janvier.
Lo Jor de l'Aparicion.	id.	8 (9 Horstius.)	6 janvier.
De ceu mismes ke davant.	id.		id.
Ancor l'aparicion.	id.		id.
Ancor de l'aparicion.	—		id.
Cist sermons chiet lo Diemenge apres l'aparicion.	id.		13 janvier.

1	2	3	4	5
	Place dans			
Numéro dans le Manuscrit des Feuillants.	Horstius (Cologne 1641) tome page	Mabillon (Paris 1719) page	Le Roux 4 Livres des Rois page	Titre latin d'après Mabillon (Paris 1719)
27				(Il n'y a qu'un seul sermon sur ce sujet.)
28	II, 46	961	554	In conversione S. Pauli. Sermo primus. Quomodo ad exemplum ejus converti debemus. (De persecutionibus etiam nunc Ecclesiam affligentibus et vera obedienta. Saule, Saule, quid me persequeris? Act. 9. a. Horstius.)
29—31				In Purificatione B. Mariae.
32				In Septuagesima. Sermo primus.
33				In Sept. Sermo secundus: De eo quod scriptum est: Immisit Dominus soporem in Adam etc.
34	II, 52	821	561	In capite jejunii. Quid sit ungere caput, et faciem lavare? Sermo primus. (Tu, cum jejunaveris, unge caput tuum et faciem tuam lava. Matth. 6. c. Horstius.)
35—37				In Quadragesima. Sermo secundus, tertius, quartus.
38				?
39.				In natali Sancti Benedicti.
40				In Quadragesima. Sermo quintus (Mabillon a, en tout, sept sermons sur ce sujet.)
41	II, 224	1161	566	Sermones de diversis. Sermo 35. De tribus ordinibus Ecclesiae ad Patres in Capitulo habitus. (De vita et officio religiosorum et ipsorum Praelatorum. Horstius.)
42	II, 166	834	572	In Psalmum XC Qui habitat Sermones XVII in Quadragesima habiti. Praefatio. (Qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei coeli commorabitur. Horstius.)
43				In festo Annuntiationis B. Mariae. Sermo primus.
44				Idem. Sermo secundus (où sont citées ces paroles: Verbum caro factum est.)
45				Idem. Sermo tertius.

6 Titre français d'après Le Roux de Lincy.	7 Série à laquelle le sermon appartient dans Mabillon.	8 Nombre des paragraphes dans Mabillon.	9 Dates des fêtes immobiles.
Ancor de ceu mismes.	—		13 janvier.
En la conversions Saint Pol.	Sermones de sanctis.	8	25 janvier.
En la purification Nostre Dame.	id.		2 février.
El Diemenge del Septuagisme.	Sermones de tempore.		—
Del doule somme.	id.		—
En l'encomencement ds Quaramme.	id.	6	—
De la june.	id.		—
Uns sermons de l'apostle Saint Piere.	?		
Lo jor de la feste Saint Benoit.	Sermones de sanctis.		21 mars.
Ancor de la june.	Sermones de tempore.		—
Uns sermons communs.	Sermones de diversis.	7 (6 Horstius.)	—
Uns altres sermons.	Sermones de tempore. (Apendix ad sermones In capite jejunii et Quadrages.).	2	—
Li primiers sermons de l'anunciation nostre Segnor Jesu Crist, ensi com il dexandet en Nostre-Danme.	Sermones de sanctis.		25 mars.
De l'incarnacion nostre Signor.	id.		id.
Ancor de l'annuncement Nostre Danme.	id.		id.

davant, qui p. ex. dans les six sermons de l' Avent, remplacent les titres latins bien choisis.

Il est étrange que Barbazan ait fait valoir cette particularité comme une preuve pour la priorité du texte français, tandis qu'il s'offrait d'elle-même l'explication que le traducteur „suivant l'usage des scribes", comme dit Le Roux de Lincy, avait omis les titres, en écrivant de suite et sans aucun intervalle et en se contentant de commencer un nouveau sermon à la ligne et par une lettre majeure. L'étrangeté de cette argumentation de Barbazan n'a pas échappé à Le Roux de Lincy, qui, en en parlant, dit: „Parmi les raisons qu'il (Barbazan) donnait il en est une relative au titre, qui m'a paru curieuse à reproduire." — Introduction p. CXXXVII.

Pour le 42ième sermon portant le titre: Uns altres sermons il manque chez le Roux le renvoi au sermon latin correspondant. Aussi ne trouve-t-il pas parmi les „Sermones de diversis" où d'après sa place chez Le Roux et dans le manuscrit il faut s'attendre à le rencontrer. Il est la traduction non pas d'un sermon mais de la: „Praefatio S. P. Bernardi in Psalmum XC Qui habitat sermonum XVII in Quadragesima habitorum." Dans l'édition latine de Horstius ces sermons-ci forment une classe à eux seuls. Puisque comme préface d'une série de sermons sur le même sujet il ne peut pas être appelé proprement un sermon, il s'explique par-là la contradiction où se trouvent les littérateurs quant au nombre des sermons français, les uns parlant de 44, les autres de 45, et quelques-uns enfin de 44 sermons et d'un fragment d'un 45ième, ce qui répond le plus à la vérité. Du reste ce même contredit se trouve dans le Roux à la même page CXXXI, où il dit: „Le manuscrit français..... n'en comprend que 45", et quelques lignes plus bas: „Sur le verso d'un feuillet de garde placé en tête du volume, on lit cette note: „ „Ce manuscrit (qui comprend 44 sermons) est......." "

D'ailleurs n'est-il pas étrange que nous possédions en français cette préface mais non pas les sermons mêmes auxquels elle renvoie expressément en ces termes: „Or nos



penons par l'aiue de Deu ke nos aucune chose vos poyens dire et esponre de la salme ke nos avons esleit." [1]

N'en peut-on pas conclure avec quelque certitude que le manuscrit des Feuillants soit une copie incomplète d'une traduction plus ancienne? Ce qui appuie encore cette conclusion c'est que les sermons français n'embrassent de l'année ecclésiastique que la partie du premier Avent au 25 mars et qu'ils ne traitent pas les fêtes si importantes de Pâques de la Pentecôte, de la Trinité et tant d'autres. Il ne reste que deux explications: ou la traduction originale a embrassé toute l'année ecclésiastique, ou le traducteur a été empêché subitement, par la mort peut-être, de terminer son ouvrage.

On peut encore alléguer dans cette question le titre du premier sermon français qui, au lieu de s'en borner au premier, est plutôt un titre général pour tous les sermons, car il est conçu comme suit: „Ci encomencent li sermon saint Bernart k'il fait de l'avent et des altres festes parmei l'an."

Enfin nous appelons l'attention au fait particulier que dans le 41ier sermon le titre: Uns sermons communs sert à rendre le latin sermo de diversis, tandis qu'il n'en est pas ainsi pour le même titre: Uns sermons comuns des sainz à la tête du 18ième sermon.

Quant à la classification des sermons latins, Mabillon dans son édition de 1719 les divise d'après Daunou dans les quatre séries que nous avons citées à la page 5, tandis que dans l'édition de Horstius (Cologne 1641) sur laquelle la sienne est fondée, la première série réunit les sermons „de tempore" et ceux „de sanctis" dans leur ordre chronologique et que cette première série suivent:

2° Sermones XVII In Psalmum XC Qui habitat,

3° Sermones de diversis,

4° Sermones in Canticum Canticorum.

Le manuscrit des Feuillants ne suit aucun de ces deux ordres exactement, mais range les 45 sermons dans un ordre

[1] eselit dans Le Roux est évidemment une faute ou de copiste ou d'impression.

purement chronologique (voyez colonne 9), de sorte que, comme le tableau ci-dessus le démontre, non seulement les sermons „de tempore“ et ceux „de sanctis“ sont, d'après Horstius, réunis dans une seule classe, mais qu'il se trouve aussi parmi eux, d'après Mabillon, le sermon qui traite du 90ième psaume, dont Mabillon dit „in Quadragesima habitus“ et qu'il par conséquent ajoute comme appendice aux sermons „in capite jejunii et Quadragesima“. Enfin l'ordre du manuscrit diffère des deux éditions également en rangeant le seul sermon „de diversis“ qui ait été traduit, le 41^{ier}, parmi les autres conformément au temps où il fut fait, lequel est indiqué par la note: „Sermo ad abbates venientes ad Capitulum Cistercii“.

Ce qui doit frapper le plus après la lecture du tableau, c'est le fait surprenant que parmi les sermons qui s'adaptent au cours de l'année ecclésiastique ceux qui sont destinés pour „Lo Jor de l'Aparicion“ et pour „lo Diemenge apres l'aparicion“ soient en français au nombre les uns de quatre, les autres de 2, tandis que dans le texte latin on en compte seulement trois et un[1].

Si ce fait peut être constaté définitivement et qu'on puisse prouver en même temps que ces deux sermons (le 25ième et le 27ième) pour leur style aussi bien que pour la manière dont le sujet y est traité doivent être attribués à la même personne qui rédigea les autres sermons français, sans qu'il reste la possibilité de les regarder comme des additions d'une main étrangère, ce serait là un argument presque sans réplique en faveur de ceux qui maintiennent la priorité des sermons français.

Mais tant que, sans connaître le texte même, il faut juger selon les titres seulement tels que Le Roux les cite, on ne peut pas parler d'un fait bien établi, car il reste toujours l'explication que le traducteur, pour des raisons quelconques, ait coupé en deux chacun de ces deux sermons

---

[1] Le fait opposé se rencontre aussi — p. ex. pour les sermons de l'Avent où il y a sept sermons latins auprès de six sermons, français, — mais il n'y a pas de difficulté à l'expliquer.

latins. Il s'offre même la possibilité de l'expliquer encore plus simplement. Les titres français étant — comme il a été démontré aux pages 11 et suivantes — ajoutés plus tard et sans connaissance des titres latins, il suffit de supposer que celui à qui ces additions sont dues, voyant une nouvelle phrase commencer par hasard à une nouvelle ligne, prît cela pour le commencement d'un nouveau sermon sur le même sujet, ce qui lui fit écrire: „Ancor de l'aparicion" et „Ancor de ceu mismes".

Pour résoudre cette question importante il faut qu'on ait sous les yeux le manuscrit même et que l'on en compare le texte avec les sermons latins. Puisque M. Foerster de Bonn a récemment copié tous les sermons du manuscrit des Feuillants et qu'il en prépare la publication, nous espérons pouvoir faire la comparaison dans un temps pas trop éloigné, ce qui nous permettra de mener à un résultat définitif aussi ces côtés de la controverse qui, dans le présent ouvrage, ne peuvent trouver qu'une résolution provisoire.

En même temps la consultation du manuscrit même — ou de sa copie diplomatique — nous mettrait en état de donner la résolution de deux autres particularités qui demandent encore à être éclaircies. Le Roux a déjà appelé l'attention au fait que non seulement les titres ont été écrits postérieurement mais que, en outre, de nombreux passages oubliés et des corrections ont été ajoutés à la marge. Il en a conclu que le manuscrit des Feuillants ne peut pas être l'original du traducteur mais une copie qu'il faut mettre pour l'écriture dans le milieu ou dans la seconde moitié du treizième siècle [1]. (Comparez là-dessus un article de M. Schirmer dans „Herrig. Archiv." XXXVII p. 321). Quoique cette conclusion, pour laquelle d'autres indices ne parlent pas moins distinctement (comparez p. 9), soit incontestable, il serait toujours utile de connaître de plus près la nature de ces corrections et additions.

De même, en consultant le manuscrit, on pourrait

[1] — — sinon dans son début. Voyez plus bas p. 22 et suiv.

facilement résoudre une seconde difficulté que le tableau présente.

Les dates des fêtes immobiles indiquées à la colonne 9 démontrent l'ordre chronologique dont nous avons parlé plus haut. Le seul sermon qui cause une difficulté est le 38ième: Uns sermons de l'apostle Saint Piere, qui ne se trouve pas parmi les sermons latins. Ceux-ci ne contiennent qu'un sermon In festo sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, dont cependant, quand même on abstrairait de la différence du titre, il ne peut pas être question dans le manuscrit des Feuillants, parce que cette fête tombe le 29 juin.

Mais l'explication n'en reste pas moins difficile quand même on abstrait tout-à-fait de l'existence d'un sermon latin correspondant, parce que la fête de Saint Pierre désigne ou celle de la Chaire de Saint Pierre = 22 février [1] ou celle de Saint Pierre ès-liens = 1 août, desquelles, à cause de la place que le sermon occupe dans le manuscrit, celle-ci doit rester absolument hors de question, et, pour le même motif, celle-là n'est pas plus admissible, parce que le sermon est précédé de quatre sermons de carême, dont le premier ne peut au plus tôt tomber que le 8 février.

Les termes, d'ailleurs, dans lesquels ce titre est conçu: „Uns sermons de l'apostle Saint Piere“ ne permettent presque pas de supposer que le sermon fut composé pour une de ces fêtes, parce que dans ce cas les mots „Lo jor de la feste Saint Pierre“ ou un titre analogue, auraient été mis.

La manière étrange déjà mentionnée dont ces titres furent suppléés nous porte à présumer quelque malentendu que la connaissance du texte français éclairera facilement. La possibilité n'est pas même exclue qu'une citation empruntée à un sermon de l'apôtre Saint Pierre ou la seule mention de son nom ait été la cause du titre français.

En quittant cette question nous faisons encore remar-

[1] La division de cette fête en deux, celle de la Chaire de Saint Pierre à Rome = 18 janvier et celle de la Chaire de Saint Pierre à Antioche = 22 février n'a été décrétée qu'en 1558 par le pape Paul IV. (Weidenbach. Calendarium. Ratisbonne 1855 p. 121) — Nous empruntons au même ouvrage les autres dates alléguées ci-après.

quer deux particularités qui nous semblent propres à servir de moyen pour fixer la date sinon de la traduction primitive des sermons de Saint Bernard, du moins celle du manuscrit des Feuillants.

L'ordre des sermons dans le manuscrit des Feuillants fait voir évidemment que ces sermons furent traduits et recueillis pour un but éminemment pratique, celui de servir de guide ou de brouillon même aux prédicateurs, qui peut-être se contentaient d'en faire la lecture, en guise de sermons, à leurs confrères. Il s'explique par-là que l'ordre en fut décidé par les dates des fêtes mobiles dans l'année de la traduction, parmi lesquelles et conformément à leurs dates les fêtes immobiles furent rangées.

Quant au fait que malgré le titre: Ci encomencent li sermon saint Bernart k'il fait de l'avent et des altres festes parmei l'an, le manuscrit des Feuillants finit précipitamment à la date du 25 mars, nous l'avons déja expliqué plus haut. (p. 17).

Cela posé, n'est-il pas bien caractéristique que les cinq sermons de carême (34 à 37 et 40), correspondant — que cette conjecture nous soit permise — aux cinq premiers dimanches de carême[1], soient séparés entre eux par les deux sermons 38 et 39, dont le premier porte malheureusement ce vague titre: Uns sermons de l'apostle Saint Piere, et le deuxième est destiné pour „lo jor de la feste Saint Benoit" = le 21 mars, et qui tous les deux ont trouvé leur place après le quatrième sermon de carême.

Il s'ensuit que la traduction doit avoir été faite dans

[1] Nous ne méconnaissons pas, il est vrai, l'objection qu'on y pourra faire en s'appuyant sur le fait qu'il se trouve dans le manuscrit: In adventu Domini 6 sermons, In vigilia nativitatis Domini 6, In nativitate Domini 5, In circumcisione 3, In Epiphania Domini 4, In octava Epiphaniae 2, In purificatione B. Mariae 3, In Septuagesima 2 et In festo Annuntiationis B. Mariae 3; ce dont il s'ensuit que le principe de faire répondre un sermon à chaque dimanche ou jour de fête n'y est pas strictement observé. Puisque, cependant, les conclusions fondées sur les titres seulement ne peuvent pas encore être définitives, nous nous croyons autorisé de faire abstraction, pour le moment, de cette objection.

une année où le 21 mars tomba entre le 4ième et le 5ième dimanche de carême, c'est-à-dire entre Laetare et Judica (Passion) ou, en d'autres mots, dans une année où Pâques échut entre le 5 et le 10 avril. En bornant l'époque où la traduction peut seulement avoir été faite aux années 1174 à 1210, ce que nous font conclure ces trois considérations:

1° Le titre Saint Bernart n' appartenant à l' abbé de Clairvaux que depuis 1174,

2° La langue, qui appartient encore au douzième siècle mais dont l' emploi

3° s' est sans doute prolongé pendant les premiers lustres du siècle suivant;

il en résulte un nombre de dates entre lesquelles on ne pourrait pas se décider, si une autre particularité du manuscrit n'en fournissait pas le moyen.

Tandis que le 26 ième sermon est intitulé en latin: In octava Epiphaniae, son titre français est ainsi conçu: Cist sermons chiet lo Diemenge apres l' aparicion, de sorte que, en faisant abstraction, ici encore, d' une négligence du copiste, il ne peut s' agir que d' une année où la fête de l' Epiphanie et par conséquent son Octave aussi échurent un dimanche. Et cette condition n' est remplie parmi toutes les dates trouvées plus haut que dans une seule année, celle de **1208**, où Pâques tomba le 6 avril, Laetare par conséquent le 16 mars et Iudica (Passion) le 23 du même mois.[1]

Nous faisons encore une fois et tout expressément la réserve que ces conclusions peuvent subir des modifications quand, au lieu de se fonder aux seuls titres, elles résulteront des textes mêmes, alors surtout si la recherche démontrait que le mystérieux sermon „de l' apostle Saint Piere“ était en vérité un sermon de carême. Nous croyons cependant avoir pris et indiqué le seul chemin qui puisse mener à la découverte de l' année où les sermons latins de Saint Bernard furent mis en français.

Pour appuyer l' opinion que nous venons d'avancer nous

---

[1] Les années postérieures qui répondent aux mêmes conditions sont celles de 1219 et 1230, où Pâques échut le 7 avril.

réimprimons ci-dessous la liste des 45 sermons avec les dates des années 1207 et 1208 auxquelles seules ils répondent.

Sermons.	Dates.		
1 — 6	2, 9, 16, 23	décembre	1207
7 — 12	24	„	„
13 — 17	25	„	„
18	28	„	„
19 — 21	1	janvier	1208
22 — 25	6	„	„
26. 27.	13	„	„
28	25	„	„
29 — 31	2	février	1208
32. 33	3	„	„
34	24	„	„
35 — 37	2, 9, 16	mars	„
38		?	
39	21	mars	1208
40	23	„	„
41		?	
42	En carême		
43 — 45	25	mars	1208.

On voit que, outre le 38ième et le 42ième sermon, dont nous n' avons plus à nous occuper, la date n' a pas pu être indiquée pour le 41ième sermon. Ce sermon, dans son texte original latin, était destiné à être fait, comme dit Mabillon, „ad abbates venientes ad Capitulum Cistercii.“

Quant au chapitre des Cisterciens tenu une fois par an nous en pouvons fixer la date — le mois de septembre et quelquefois le commencement d' octobre — sinon exacte, du moins approximative par ces passages que nous empruntons aux „Annales Cistercienses“ publiées en quatre volumes par Angelus Manrique (Lugduni 1642).

Année 1119. Le chapitre établit la Charte de la Charité comme statut de l' ordre de Cîteaux „hoc anno mense Septembri, ut ab initio moris fuit.“

1142. Le chapitre général règle les rapports entre l'ordre de Cîteaux et les Prémontrés „quinto Idus Octobris.“ — Manrique I. 432.

1151. Peu de temps après le chapitre général „obiit Theobaldus Campaniae comes sexto nonas Octobris.“

1155. Une lettre de l' empereur Frédéric adressée au chapitre général est datée „apud S. Naborem XII Kalend. Septembris.“

1170. „Inter haec cum instaret mensis September et in eo Concilium Generale ex more celebrandum totius Ordinis.“ — Manrique II. 500.[1]

Si néanmoins la rédaction française de ce sermon se trouve parmi les sermons de carême, ce n' est pas une preuve contre l' ordre chronologique du manuscrit des Feuillants, car sous sa forme romane ce sermon ne pouvait servir à rien pour son but spécial, parce que dans les chapitres généraux, conformément aux statuts de l' ordre, le latin seul fut parlé.[2]) Outre cela, le chapitre général eut toujours lieu à Cîteaux, et rien ne nous autorise à supposer que c' est dans ou pour cette abbaye que les sermons de Saint Bernard furent traduits en langue française.

Il faut plutôt présumer, et nous sommes d'avis qu'on peut le faire avec une certitude absolue, qu' à cause de son importance instructive indiquée déjà par son titre latin: „De vita et officio religiosorum et ipsorum Praelatorum“, le sermon en question fut considéré comme bien digne d'être mis à la portée de tous les religieux, en étant traduit dans

[1] Nous regrettons que nous n'ayons pas pu nous servir du livre d'un auteur anonyme publié à Paris en 1683 et intitulé: „La manière de tenir les Chapitres généraux dans l'ordre de Cîteaux“, qui sans doute nous aurait fourni des dates encore plus exactes.

Les autres ouvrages que nous avons pu consulter ne contiennent pas plus de détails à cet égard que les Annales. En voici les titres: Henriquez. Menologium Cisterciense. Antwerpiae 1630. — Carolus de Visch. Bibliotheca scriptorum sacri ordinis Cisterciensis. Coloniae Agrippinae 1656. — Schmid. Notitia ordinis Cisterciensis. Helmstædt 1711. — Helyot. Geschichte aller geistlichen und weltlichen Kloster- und Ritterorden. Aus dem Französischen. Leipzig 1753. — Pragmatische Geschichte der vornehmsten Mönchsorden. Leipzig 1774.

[2] En 1242, le Chapitre décréta même que chaque abbé qui ne savait pas le latin serait dépósé et que tous ceux qui l'auraient élu seraient condamnés au pain et à l'eau. — Helyot V. 423. — Pragmatische Geschichte II. 168.

une langue qui fut comprise aussi par les frères lais. Et il faut admettre que, l' origine du sermon une fois oubliée, son emploi en carême était bien conforme à son sujet.

Après cette digression dans le domaine de l' histoire littéraire nous revenons à la comparaison des deux textes en faisant d' abord quelques observations qui concernent quelques uns des sermons en particulier.

Quand on met en parallèle le style dans les rédactions latine et française d' un même sermon, on est frappé par la différence qui s' y manifeste quelquefois.

Le 28ième sermon par exemple est caractérisé par le grand nombre de jeux de mots qui se rencontrent dans le texte latin et dont très peu seulement ont passé dans la recension française — fait particulier dont nous aurons à parler tout à l' heure.

Ce qui frappe dans le 22ième sermon c'est que le traducteur y a souvent changé l' ordre des membres de la phrase dans les propositions tant coordonnées que subordonnées, tandis que le 13ième sermon a été tellement traduit mot à mot que même l' ordre y est rigoureusement observé et que nulle part ne se trouvent plus vraies qu' ici ces paroles prononcées par Nisard dans son Histoire de la littérature française I p. 188: „le traducteur se contente faute de comprendre le sens, de transporter les mots latins tout entiers dans la traduction, après en avoir légèrement francisé l' orthographe."

En quelques endroits enfin le texte français ne s' accorde pas avec la recension latine telle qu' elle a été publiée par Mabillon, mais avec une variante que celui-ci cite à la marge; p. ex.

dirigere pontis semitam seu vadi	adrecier la sente del pont ou encerchier lo weit 569

La variante qu' ici le traducteur doit avoir eue sous les yeux porte: vadum investigare.

En entrant dans la comparaison des deux textes nous suivrons l' exemple de Mabillon en commençant par le „perpetuus nativusque verborum lusus in vocibus latinis" dont lui et Le Roux de Lincy ont déjà fait ressortir l' importance

comme argument pour l' antériorité du texte latin. Le nombre en est très-grand, et parmi ces jeux de mots latins il n' y a que très-peu qui se trouvent aussi dans le français. Comme une règle générale cela a été fait là seulement où, en rendant les mots latins par les mêmes mots dans leur forme romane, un jeu de mots français se forma tout seul; p. ex.

Ignotum enim perseque batur et ideo consequutus est misericordiam.	Il ne savoit cuy il porseuivet et por ceu at conseut misericorde 557.
ut libere possint usquequaque discurrere et occurrere singulis	por ceu k'il delivrement poient corre et zai et lai et soscore a un chascun 569
mira quaerentis Dei **dignatio**, magna **dignitas** hominis sic quaesiti!	Merveillouse fust li **dignations** de Deu ke l'omme quist et granz fu li **digniteiz** de l'homme ki ensi fust quis. 526

La traduction de dignatio par dignations dans ce passage est bien remarquable, parce que, en d'autres endroits, p. ex page 526 un peu plus haut, le même mot latin a été rendu par humiliteiz.

Outre ces passages-ci il y en a d' autres où, en français, le traducteur, incapable de le rendre littéralement, a essayé de remplacer le jeu de mots latin par un autre roulant sur un autre mot; p. ex.

ut prodesse desideret, non praeesse	k'il desirst l'esploit d'altrui et ne mies k'il voillet estre sires sor altrui 569
quaerentes quis sit qui veniat quo, ad quid, quando et qua	ke cest soit ki vient et dont il vient, ou il vient, et por kai il vient, quant il vient et por quel voie il vient 522

Puis il faut ranger parmi ces exemples le passage cité plus haut (p. 8) où le jeu de mots entre resistit et assistit est rendu d' une manière analogue; et enfin ce passage

miserator et misericors Dominus	car il est pis et misericors 560,

parce que „pis et misericors" semble alors avoir été une sorte de lieu commun du temps, car nous le retrouvons p. ex. dans la Bible Guiot, qui, composée entre 1203 et 1208, serait, d'après nos conjectures d'en haut, un ouvrage contem-



porain des Sermons français de Saint Bernard. On y lit.: „Il est misericors et pis“ rimant avec soltis (vers 880). La même observation s'applique au passage suivant:

visceribus miscericordiae et miserationis	des entrailles de pitiet et di misericorde 563

Vu la grande importance qu'il faut leur attribuer comme arguments, nous imprimons ci-dessous une liste complète des jeux de mots latins avec la traduction française en regard. Le passage renfermant le jeu de mots entre voluptas et voluntas dont nous ferons mention ailleurs (p. 30.) y appartient aussi.

quod tanti eum fecerit ipse qui fecit	ke cil l'ait fait de ceile digniteit ki lo creat 526
Est autem facies quae in facie est conversatio	Li faceons est li conversations avuerte 564

Adam qui a facie ejus fugit sed non effugit.	Adams ki de davant sa fazon fuit et totesvoies n'en exapat mies 548
Qui necdum infundi poterat, divina saltem circumfunditur claritate.	Li clarteiz de Deu vint entor luy par defuers dont il ancor ne pooit estre enlumineiz par dedenz 555.
quia vere circumfusa erat illi claritas, non infusa.	ke li clarteiz estoit entor luy par defors et ne mies dedenz luy 557
Copiosissimae siquidem pietatis inveniuntur in suscipienda (imo accipienda magis) animarum cura.	Et d'altre part molt les atruevetom pis quant il doient rezoyvre la cure des ainrmes 556
impedimento est proficere et proficisci volentibus	est a enscombrement a ceos qui welent aleir avant 567
ut unum necesse sit e duobus aut proficere scilicet aut prorsus deficere.	ensi ke celui covient loquel ke soit esleire c'est ou esploitier ou del tot defaillir 567
Denique ascendunt usque ad coelos, et descendunt usque ad inferos	Cist montent enjosk' a ciel et si dexendent enjosk'a (en) enfer 569
sed ea non prodest quicquam, magis et obesse plurimum potest	mais tels solaz ne profeitet nule chose, anz puet anzois molt greveir 572

Neque enim otiose venit quod ex Maria natum est sanctum, sed copiose diffundit nomen	ne n'est mies venuz oysousement li sainz qui neiz est de Marie, anz at molt largement enspanduit lo nom 542
impudenter me et imprudenter ingerens et ostentans.	anz m'abandone et mat avant effronteiement et sottement 553
qui videntur in Ecclesia tua primatum diligere, gerere principatum	cil ki en ta glise ont porpris les signeries et les honors 556
Esset forte qui Dominica praemonitus et praemunitus exhortatione	car aucuens seroit par aventure ki ensi seroit enstruiz et warniz par la semonce Nostre Signor 556
nodum impatientiae, naevum propriae voluntatis.	l'impacience, ta propre volenteit 568
Siquidem modica sementis detratio, non modicum messis est detrimentum	car n'en empeiret mies petit la moisson, quant om sostrait de la semence nes un petit 572

Le nombre de ces passages étant, comme on vient de le voir, assez grand, et le texte français n'offrant jamais un jeu de mots dans les endroits correspondants, nous aimons à croire qu'il y faut voir un argument fort concluant et qui suffirait presque pour décider la question. Avant de quitter le chapitre des jeux de mots nous appellerons l'attention du lecteur à quelques passages du texte français où il se manifeste, dans une traduction libre, l'inclination de rapprocher quelque mot de la phrase française le plus près possible de quelque autre mot latin, soit de la même racine, comme p. ex.

superbia ejus poenitentiae remedium non admittit ac per hoc nec veniae	ses orgoilz ne rezoit nul remeide de penitence et por ceu ne puet venir a pardon 524
Noë arcam rexit ne periret in diluvio	Noe conduist l'arche parmei lo peril del duluve 566

soit d'une certaine ressemblance pour l'oreille, comme dans ces deux passages:

longe a nobis fiat	ke cil ne soit aucune fieye trop eslonziez de nos 567
eum qui praeest	celui ki paistre est 570

Nous ne nions cependant pas qu'on n'y puisse voir un simple hasard et qu'il ne soit inutile d'y insister.

Nous passons à une autre particularité pas moins concluante comme argument pour l'antériorité du texte latin et

dont l'importance n'a pas été jusqu'à ce moment, que nous sachions, mise suffisamment en relief par les littérateurs qui se sont occupés des sermons de Saint Bernard; nous voulons parler des lacunes qui se trouvent dans le texte français et qui toutes ont cela de particulier qu'un examen approfondi des passages latins correspondants sert à les expliquer toutes de la même manière et mieux chez le traducteur que chez un copiste. Commençons par un exemple. On lit à la page 547.

Parvulus siquidem datus est nobis sed in quo habitat omnis **plenitudo divinitatis.** Postquam enim venit plenitudo temporis venit et **plenitudo divinitatis.**	Uns petiz enfes est doneiz a nos, mais en cele enfant habitet tote li planteiz de la diviniteit.

La phrase imprimée, dans le texte latin, en lettres écartées manque dans le français, et ce qui la caractérise c'est qu'elle finit par les mêmes deux mots que la phrase précedente. Quoi de plus simple, pour expliquer cette lacune, que de supposer que le traducteur, pas trop consciencieux et travaillant un peu machinalement, se soit laissé tromper par la répétition de ces deux mots, lesquels lui firent croire qu'il avait déjà traduit cette seconde phrase.

Il arrive même que le traducteur a sauté du milieu d'une phrase au milieu d'une autre, comme dans les passages des pages 562 et 568 cités ci-dessous, ce qui fait que son texte est là absolument inintelligible.

Comme cette sorte de lacunes se répète plus d'une fois et même à des endroits où le sens logique est détruit par l'omission et que, de l'autre côté, les preuves pour un certain manque de profondeur et quelquefois aussi de suffisance dans le traducteur ne font pas défaut, nous croyons que notre explication des lacunes en question est bien acceptable et qu'elle fournit en même temps une preuve incontestable pour la priorité du texte latin.

Voici maintenant les passages qu'il faut ranger dans cette catégorie:

veniat **veritas** ut possit falsitas deprehendi et cognoscam	vignet la veriteiz et — — — — — — — — — — — — — — —



veritatem et **veritas** liberabit me	— — — — — — — — — — — — cele me deliverrat 524
Ecce Agnus Dei **ecce qui tollit peccata mundi.** Vere agnus, vere humilis, vere mansuetus. Ecce, inquit, Agnus Dei: **ecce qui tollit peccata mundi.**	Veez ci, dist-il, l'agnel de Deu, — veez cy celuy ki ostet les pechiez del munde 551
Videbit ergo jam, si fuerit qui revelatos habeat oculos cordis, et spiritualiter intueatur, horrendum omnino monstrum, corpus quidem **hominis,** caput autem daemonis habens. Non solum autem, sed etiam eruntnovissima **hominis** illius pejora prioribus, cum vipereum illud caput quod prius fuerat amputatum, non absque septem nequioribus se revertatur.	Quant cil envelimeiz chies ki davant estoit trenchiez serat repairiez et ne mies senz set plus fallons espiriz, dont poroies veor un molt horrible monstre, c'est lo cors de cel homme — qui peres est del primier, si tu les oylz de cuer avoies enlumineiz et si tu savoies eswarder espiritelment. 562

Ce passage est encore remarquable parce que dans la rédaction française, le premier et le second membre de la phrase latine ont changé de place, particularité dont nous avons déjà parlé plus haut (p. 25.) et parce que, en outre, le traducteur a, par méprise, rapporté l'adjectif peres à cors ou homme, tandis que dans le latin pejora se rapporte au substantif capita. Le même malentendu lui a fait écrire senz set plus fallons espiriz pour absque septem nequioribus (scilicet capitibus).

Voici le dernier exemple appartenant à cette catégorie:

et paupertas in **voluptate** et voluntate propria nullius meriti, nullius apud Deum potest esse momenti: et obedientia in divitiis et **voluptate** nec stabilis est nec gloriosa.	et li poverteiz en deleit — ne puet estre estaule ne gloriouse 568

Dans ce passage le jeu de mots latin entre voluptas et voluntas a été également perdu par l'omission.

Nous complétons la liste des lacunes du texte français en indiquant en outre les passages où des mots ou des



tours latins, employés par l'orateur pour donner à ses discours un ornement rhétorique, sont omis dans la recension française. Il se peut qu'ils fussent regardés comme superflus et sautés à dessein.

Exemples: nimirum 521 et 522, nonnunquam 521, porro à plusieurs reprises, citiusque de même, perfecte 568, jugiter 567, invitum (scilicet praelati animum) 569, recto tramite 568, venerabiles comme apostrophe 566, audeo dicere 543.

Où il y a dans le texte latin des répétitions, des pléonasmes, des tautologies ou quelque autre accumulation d'expressions plus ou moins synonymes, le traducteur a souvent renoncé à les rendre en donnant ainsi à son style plus de concisiou et par conséquent de clarté.

En voici quelques exemples:

avelli separarique non posse	k'il departir ne s'en puyent 521
quia misericordia magna, quia miseratio multa, quia caritas copiosa.	car sa misericorde est granz — et sa chariteiz molt habondanz 526

Pour le jeu de mots latin entre misericordia et miseratio qui y figure on peut aussi mettre ce passage à côté de ceux indiqués ci-dessus à la page 27.

Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam	bienaureit sont cil ki faim ont de justice 534
quia venit ille cujus legem sic praevaricatus sum, cujus patientia sic abusus sum, cujus beneficio tam ingratus inventus sum	ke cil vient cuy loi ju ai si griement trespesseit — 548
in medio ponte stare seu residere	resteir el pont 567
de sapientia seu virtute aut sanctitate sua	de sa science ou de sa force — — — — — — — — — — — — 570

Ce qui nous porte à croire que surtout dans le dernier exemple il ne faut pas voir une addition du côté du latin mais une omission du côté du français c'est que le passage se trouve dans le sermon De tribus ordinibus ecclesiae, où, conformément au goût de son temps, l'oratur aime à revenir toujours, même dans la construction des phrases et dans le choix des expressions, au nombre trois sur lequel, pour ainsi dire, roule tout le sermon. Cette particularité est trop évidente pour pouvoir en disconvenir.

Quelquefois la lacune s'explique par un mot latin rare et pour cela peut-être inconnu au traducteur ou par une construction difficile qu'il ne sut peut-être pas analyser. P. ex.

quos satiat visione aeternitatis et immutabilitatis suae	car il ressaziet de sa permanent vision 528.
Laborat affectio mellifluae dulcedinis copiam latius effundere gestiens nec inveniens verba	(530)
ut sic exinaniret se Dominus majestatis	(535)
cum resurgit primitiae dormientium et primogenitus mortuorum	quant il relievet — 537.
nam in prima quoque apparitione cum matre virgine voluit apparere, quod verecundia quaedam in virginitate signaretur.	car en la premiere apparicion volt-il apparoir ensemble la Virgine sa mere — — — — — — — — — — — — — — — — — — 553.
vino deficiente compassus eorum verecundiae aquam mutavit in vinum.	et lai muat l'awe en vin quant il vit ke li vins i fut defailliz 553
ipse se seducit si forte sibi quasi de obedientia blandiatur	cil dezoit lui mismes — 568.

En voyant dans les deux passages de la page 553 le mot verecundia figurer parmi ceux que le traducteur n'a pas rendus, on serait presque tenté de croire qu' il était embarrassé de lui substituer un terme français correspondant.

En d' autres endroits il se manifeste dans le texte français le désir, bien louable du reste, d' exprimer en peu de mots ce que l'auteur du sermon latin dit diffusément en se servant de périphases; de sorte qu' ici la rédaction française est la meilleure des deux.

Ce furent sans doute des passages de cette catégorie que Duclos eut en vue lorsqu' il dit que „les différences qui se rencontrent entre les deux textes sont quelquefois à l'avantage du latin et quelquefois à l'avantage du français, ce qui empêcheroit d'assurer quel est le texte original.“ — Les 4 Livres des Rois. Introduction p. CXXXIV.

Après avoir énuméré toutes ces lacunes il en reste toujours un certain nombre, qui s' expliquent ou par inadver-

tance ou par connaissance insuffisante du latin de la part du traducteur. Nous finissons ce chapitre en donnant une liste de ces omissions.

ut si non valet infirmus in occursum tanti medici procedere longius, saltem conetur erigere caput et aliquatenus assurgere venienti.	ke li malades s'enforst a moens de leveir lo chief et de le leveir en aucune maniere encontre si halt meye ki a luy vient 528[1]
Filius Dei qui exaltat quis est qui humiliet	(532)
Ecce Deus majestatis intonuit, Dominus super aquas multas et vox Patris audita est	car li Sires de majesteit sonat — — — — — — — — — — — et li voiz del Peire fust oye 552
ut libere possint — — — — — ordinare gradientes, pericula investigare ac declinare, excitare tepidos, pusillanimes sustentare.	por ceu k'il delivrement poient — — — — ordeneir ceos ki parmei passent — — — — — — — — — — — — — — — 569
quomodo alius magis habeat necessaria, et ipse penuriam patiatur.	coment uns altres ait plus parmei sa besoigne mismes — — — — — 569

Nous croyons que c' est ici la place convenable pour parler de la particularité opposée que présente le texte latin, c' est-à-dire des lacunes dans la recension latine auprès de la française. On ne les trouve que rarement et elles sont en vérité des additions, que le rédacteur du texte français jugea nécessaires pour rendre plus intelligible ce qu' il avait trouvé dans son original. On lit p. ex.

Gabriel	Gabriel l'arcangel 522
materia	mateire de parleir 525
inquit sponsa	de cest avenement dist li espouse en Cantikes 528
regeneratos in Christo filios	li enfant ki regenereit sunt en Crist par lo baptisme 543

Quelquefois le traducteur, au lieu de l' élargir, rendait l' expression latine plus claire en lui substituant une autre d'une plus grande précision; p. ex.

---

[1] Nous croyons qu'il faut corriger le en se mis par méprise au lieu de sei.

Apostolus	sainz Pols 527[1].

Il arrive aussi que l' auteur du sermon latin laisse à ses auditeurs le soin de tirer eux-mêmes la conclusion d' une pensée prononcée, tandis que le traducteur, ne croyant pas ses lecteurs aussi ferrés sur la logique, juge nécessaire de tirer lui-même la conclusion et de la prononcer. Voici des passages qui en offrent des exemples:

nos magis ad eum venire dignum fuit	a luy deussions nos voirement anzois aleir qu'il venir a nos 526
magnitudo tribulationis ipsa magis tentationes exuperat	li force mismes de la tribulation sormontet anzois les temptacions et amanrist ke ceu k'ele les acraisset 572.
non est jam dicere, ut populus sic sacerdos; quia nec sic populus ut sacerdos	om ne puet jai mies dire ke li prestes soit si cum li peules; car li peules nen est jai mies de si grant malice cum li prestes 556.

La phrase qui précède celle-ci fit voir, sans qu'il fallût le dire expressément, qu' il s' agissait des mauvaises qualités des prêtres.

Si superbientibus Angelis Deus non pepercit, quanto magis tibi	Si Deus nen espargnat mies les engeles orguillous, cum moens espargnerat-il a ti 523

Pour exprimer l' idée que l' orateur latin a en vue, il faut suppléer le verbe avec la négation: „non parsurus sit“. Le rédacteur du texte français rend la chose plus simple pour son auditoire en ajoutant le verbe dans l' affirmation après avoir changé „plus“ en „moins.“

impingunt manibus	bottent assi cum a lor mains 567.

Quant à ce passage-ci, nous l'avons cité parce que l'auteur du texte français, par l'addition des deux mots assi cum = pour ainsi dire, démontre qu'il juge nécessaire

[1] Dans un autre endroit, à la page 558, nous trouvons Sainz Pols mis pour Paulus. Ceci est remarquable parce qu'il vient à l'appui de l'argumentation de ceux qui regardent le texte français comme original, en disant que le copiste, quand même il n'aurait fait que copier l'original de Bernard, aurait fort bien pu ajouter à son nom l'épithète de saint lui appartenant depuis 1174.

de rappeler à ses lecteurs ou auditeurs qu'il ne s'agit que d'une métaphore.

Dans l'exemple suivant l'orateur latin provoque directement l'auditeur à juger lui-même, tandis que l'orateur français se fait le seul juge et dit catégoriquement: il en est ainsi. Voici le passage:

sed et illud tu judica utrum possit his convenienter aptari trina Petri interrogatio, ut hoc sit dicere: Amas me?	A ces III choses puet om ancor convenaulement atorneir celes III demandes ke nostre Sires fist a Saint Piere ensi ke ceu soit a dire: aimmes me tu? 571

Ici encore, nous retrouvons Saint Piere comme traduction de Petrus.

Enfin nous mettons ici ce passage, qui est fort instructif sous le point de vue qui nous occupe:

Sed et qui stare voluerit, non quidem relinquens ordinem sed proficere in eo dissimulans, cadat necesse est, ab his qui sequuntur impulsus et eversus. Arcta enim est via; et impedimento est proficere et proficisci volentibus.	Cil mismes ki ester welt ancor ne lacet il mies la voie, sel covient il totevoies chaor par ceu qu'il ne welt esploitier car cil ki apres vont lo bottent et trabuchent. Estroite est li voie; et cil qui esteir welt est a enscombrement a ceos qui welent aleir avant 567.

Il n'y a pas le moindre doute que, dans le texte latin, la phrase: Arcta enim est via ne soit une phrase intercalée et que le sujet: qui stare voluerit ne s'applique aussi à ce qui suit l'intercalation. La construction française est la même, mais le rédacteur y a trouvé bon de répéter le sujet entier: cil qui esteir welt, pour rendre ainsi tout malentendu impossible.

Ceux de ces exemples qui sont empruntés au 41[ier] sermon viennent du reste à l'appui de l'opinion que nous avons avancée à la page 24; car il est évident que celui qui s'adressait à des abbés pouvait supposer chez ses auditeurs plus de coopération intellectuelle que celui qui apostrophait de simples frères.

Quelquefois l'addition française n'est pas motivée et semble être le résultat d'une certaine loquacité, de sorte que p. ex. elle résume ce que l'orateur vient de dire ou

qu'elle prépare l'auditeur à ce que lui dira la phrase qui suit. Voici un pareil passage:

	Fuyons, chier frere, lo peril de tenzon 567

Ou elle est purement rhétorique, comme la fin du sermon de la Vigile de la Nativitet, qui, dans les deux textes, est ainsi conçue:

— — — Jesum Christum Filium Dei.	— — — Jesum Crist lo fil de Deu qui est Deus benoiz ens seules. Amen. 534.

Voici encore quelques exemples:

Bethlehem factus es dignus plane susceptione dominica.	Belleem es senz faille et digne de rezoyvre nostre Signor 534
quaerentes	quareiz et encerchiez 522
nos ipsos seducimus	nos decivons-nos mismes et veritez nen est mies en nos 540
	ju, endroit de mi 570.
	chier frere 566

Enfin il faut ranger ici, selon leur forme, des passages qui sont plus longs dans la rédaction française parce que le traducteur ne sut pas rendre le sens de l'original d'une manière aussi concise, ce qui le força de recourir à des périphrases, à l'insertion de termes moyens etc. comme dans ce passage:

quos videmus a terrenis et corporalibus consolationibus avelli separarique non posse.	ceos cui nos veons estre si ahers et si enracineiz ens terriens solaz et ens corporiiens k'il departir ne s'en puyent 521

Nous passons aux endroits où les deux textes varient. Si — et cela se rencontre dans la plupart des cas, — le texte latin présente le meilleur sens, on peut faire valoir ces passages comme de nouvelles preuves pour l'originalité de la rédaction latine. Quelquefois le texte français ne s'écarte du latin que par un seul mot et sans qu'il fasse tort pour cela au sens de la recension latine. Nous divisons ces exemples en 2 sections; dans ceux de la première nous croyons que le traducteur y a changé l'expression à dessein, tandis que, pour ce qui regarde les passages de la seconde section, nous sommes d'avis qu'il faut en cher-

cher l'explication ou dans une certaine légèreté du traducteur ou dans un malentendu causé par sa connaissance insuffisante du latin.

Voici les passages:

numquid de bobus cura est Deo?	At dons Deus cure des beestes? 524
quod Dei verbum propter nos factum est foenum	ke li filz de Deu devint foens por nos? 547
qui Christi membra trucidabat in terris	cil ki en terre crucievet ses membres 555

Le traducteur aurait-il pris trucidare pour cruciare? Nous préférons croire que l'idée universelle du Christ crucifié lui fit faire la substitution.

mensuram coagitatam	chauchieie mesure 569
regnum caelorum	regne de Deu 568
si unum iota mutavero	si ju enmueyve nes un trait 530
aeternitates	bienaurteit 528

---

celebramus initum Adventus	nos faisons l'encommencement de l'Avent 521
Evangelista	li profete 523
quam conceperat in semetipso, in eo peperit iniquitatem	et si mist en lui la felonie qu'il avoit conceut en lui mismes 523
dissimulat	ne mist en respit 523
per me recipiat quos propter me amisisse videtur. Si propter me tempestas haec orta est	si est droiz qu'il rezoyvet por mi ceos qu'il at perduit par mi: si por mi est leveiz cist tempez 524
nisi collocatum in coelis salutis nostrae doceret auctorem	s'il ne savoit ke li creeres de nostre salveteit fust assigiez en ciel 525
ad quaerendam ovem centesimam quae erraverat	por querre la centisme berbix ke perie estoit 526
invisibili dignatur illustrare praesentia	enlumineir par sa niant visible poixance 528
o pulcra	o tu sainte espouse 528
per omnes vicos tuos	par totes tes rues 532
potestas subjectionem, majestas exigit admirationem	li poosteiz requiert la subjection, li majesteiz la miseration 536
repente devenimus	mais venuit somes enoytes 540
Siquidem advertere est in his tribus solemnitatibus triplicem quandam speciem sanctitatis	III manieres de sainteit poons apparzoyvre en ces III festes et la quarte ne cuiz-je mies

nec facile praeter haec tria sanctorum genera quartum aliud posse arbitror in hominibus reperiri	c'uns puist ligierement troveir en toz les sainz 542
Doctoris gentium	ki maistres fut des paiens 554
egressa est iniquitas a senioribus, judicibus	issue est li malvestiez des plus anciens juges 555
aemulationem	sa venjance 549
invicem	ensemble 568
satagit	se contient 568
ob hoc	d'altre part 570
occursus	ses retors 525

Pour démontrer que nous n'avons pas tort en attribuant la plupart de ces écarts à la légèreté du traducteur, nous terminerons ces exemples par deux passages français de la page 533 qui, l'un et l'autre, doivent rendre le latin magnus praedator Christus. Tandis que le premier passage porte:

Molt est Criz granz preeres,

on lit quelques lignes plus bas:

Granz prieechieres est Criz.

Il arrive aussi que le traducteur s'est écarté de son original en rendant vaguement, ou du moins pas aussi distinctement, quelque mot latin qui lui était peut-être inconnu. P. ex.

execranda	tres pesmes 562,

passage remarquable par l'accumulation de très avec le superlatif, fréquente, du reste, dans le vieux langage.

nativitas illibata sanctitate	o naissance plaine de sainteit 530.

Si parmi les exemples cités il y a déjà plusieurs où de grosses erreurs se sont glissées dans le texte français, il y en a encore d'autres qui présentent évidemment un contresens. En voici quelques-uns:

ex his montibus prodiit ut invenies radix Jesse	de ces montaignes isseit et vint li racine Jesse 528

Pour l'affinité étymologique qui existe entre invenies et vint, on peut aussi rapprocher ce passage de ceux que nous avons cités à la page 28.

causam quoque et tempus non ignoratis. Unum restat: via	et por kai il vint et lo tenz quant il vint, ceu saveiz-vos bien.

scilicet per quam venit.	Une voye nos remaint encor, c'est por kai il vient 527
respicere retro	ayere raleir 567

Quand la même particularité se présente pour des phrases complètes on peut être sûr qu'elle y est causée par un malentendu. Ces passages-ci sont encore d'une grande valeur comme arguments dans la question de la priorité, car il y en a qui, dans la rédaction française, contiennent une absurdité toute pure.

Exemples:

Lucis et vocis testimonia credibilia facta sunt nimis.	Et li voiz de ciel forment font a croire li tesmoignaige de la voix et de la lumiere 555.

Ne faut-il pas convenir que cette phrase est on ne peut plus absurde: Les voix du ciel font accroire le témoignage de la voix!

Discite ex hoc justum judicem Deum, non modo quid fiat sed et quo animo fiat, considerate.	Aprenneiz por ceu cum droituri-eres jugieres soit Nostre Sires, ki ne prent mies warde a ceu k'un fait, mais de quel cuer om lo fait. 557

Ici le traducteur a heureusement échappé à une grosse erreur, et la petite qu'il y a commise, s'explique facilement en supposant qu'au lieu de considerate il ait lu considerare — méprise bien excusable, — et qu'il ait cru que discite régissait un accusativus cum infinitivo dont justum judicem Deum était le sujet et considerare le verbum finitum.

Un passage où le rédacteur du texte français a absolument mal interprété son original est le suivant:

Job quoque substantiam hujus mundi bene dispensans in conjugio fidelem designat populum terrena licite possidentem	Et Job ki droituriers dispensiers fut de la sustance de cest munde signifiet lo feaule peule qui est en mariaige a cuy il loist bien avoir en possession les choses terrienes. 566

Une double erreur a été commise par le traducteur dans ce passage:

Merito siquidem de navi interrogatur an caritatem habeat piscator hominum constituendus.	Par droit fut donkes apelez de la neif cil qui devoit estre estauliz por pesxier les hommes 571

Interrogare n'ayant, ni dans le latin classique ni dans

la basse latinité, une autre signification que demander, interroger, questionner, il ne dut pas être rendu par appeler, d'autant moins que la question même an caritatem habeat y est exprimée explicitement. Qu'il a omis de traduire cette question n'est évidemment que la conséquence de sa première méprise. Du reste, la leçon de Horstius diffère ici de celle de Mabillon; elle porte: Merito siquidem interrogat an etc., où il faut suppléer Dominus noster comme sujet de la phrase principale.

Le contresens n'est pas moins grand là où le traducteur a défiguré le sens en se trompant sur le rapport existant entre les membres de la phrase latine. Que ces erreurs proviennent, très-souvent au moins, de sa connaissance insuffisante de la grammaire latine est démontré entre autres par ces passages:

quaecumque docuerit discipulis esse contraria, haec in suis actibus indicet non agenda.	En ses oyres doit mostrer li prelaiz ke tot ceu ne doit om mies faire qu'il ensaignet a ses disciples estre contraire a lor salveteit. 570

Il prend donc le mot discipulis pour un datif dépendant du verbe docere, ce qui l'oblige à ajouter a lor salveteit, parce que, dans sa construction de la phrase, il n'y eut plus de substantif régi par contraire.

vir desideriorum abstinentiae et castimoniae.	bers de desiers, ki abstinens fut et chastes 566

Ici, trouvant dans son original un nominatif suivi de deux génitifs dont l'un dépend de l'autre, il ne sait pas analyser et traduit comme si les deux étaient régis par le nominatif.

Voici deux passages où la faute grammaticale est la même, quoique le sens n'y soit pas tellement défiguré:

omnipotens sermo tuus, Domine, venit	dons vint, Sire toz poixans, ta parole 527
aboriosum prorsus et periculosum etiam et longum habens iter	cist ordenes est molt perneuous et perillous et ki vait par molt longe voie 566

La faute est moins grammaticale que logique dans cet exemple:



Promittebatur sed non sentiebatur unde et a multis non credebatur.	Om la promatoit, mais om ne la sentivet mies, et por ceu i avoit molt de ceos ki ne la croient mies 546

Le traducteur, en substituant l'actif au passif, aurait dû se rendre compte des sujets logiques des deux verbes promittere et sentire; il aurait alors trouvé qu'il fallait lire: Promittebatur (scilicet a Deo) sed non sentiebatur (scilicet ab hominibus); de sorte que, en mettant dans la construction active om comme sujet tant de l'un que de l'autre verbe, il ne put fournir qu'une phrase très peu correcte. Aussi n'a-t-il point rendu l'adverbe unde.

Nous terminerons cette série d'exemples par un passage qui prouvera que, si le traducteur défigure le sens de son original, cela vient plus d'une fois de sa manière de travailler machinalement et sans réfléchir. On lit à la page 544

Sed et hoc quoque firmiter teneant prodesse quidem opus sine voluntate, non tamen contra voluntatem	Et ceu tignent assi fermement ke li oyvre senz la volenteit puet aidier et ne mies encontre la volenteit

et à la même page, quelques lignes plus bas:

Nihilominus sane in quibusdam voluntas sine opere sufficiens est, non autem econtra opus	Li oyvre nen est onkes soffeisanz a salveteit encontre la volenteit, mais en pluisor gent soffeit li volenteiz senz oyvre.

Une phrase commençant par nihilominus doit nécessairement contenir une idée qui se trouve dans une certaine opposition à celle qu'exprime la phrase précédente; mais le rédacteur du texte français n'a fait que répéter absolument la même idée, sinon les mêmes mots, comme nous l'avons relevé par l'impression. Il est vrai que, parce que le traducteur, dans le second passage, a omis la conjonction et changé l'ordre des propositions, l'erreur ne saute pas aux yeux, mais le fait y reste toujours.

Nous voilà arrivé à la dernière classe des arguments pour la priorité du texte latin, savoir les passages qui, dans leur syntaxe ou dans leur style, font voir une influence manifeste du latin, et cela en opposition avec l'usage adopté du temps. Quant à cette influence latine, se présentant partout

dans les sermons de Saint Bernard, Le Roux de Lincy y a déjà appelé l'attention dans les passages cités à la page 4, où il dit: „Le traducteur suit pas à pas le texte latin", et plus bas: „Cette scrupuleuse exactitude à reproduire mot à mot la phrase latine de Saint Bernard est une des raisons qui me font considérer ce texte comme traduit."

On pourrait facilement multiplier les exemples que Le Roux cite à cette occasion (Introduction p. CXLII et suiv.), mais nous sommes d'avis qu'au douzième siècle la construction de la phrase dans la prose française en général — surtout dans le genre didactique — et le style d'un ecclésiastique et prédicateur en particulier, qui savait manier le latin aussi bien, sinon mieux que la langue vulgaire, ne s'éloignaient que très peu du latin, de sorte que celui-ci se trouvait encore, pour ainsi dire, sous l'empire de la grammaire et du style latins alors même quand il parlait l'idiome de son pays. C'est pour cette raison que nous avons jugé nécessaire de restreindre notre argumentation aux passages auxquels la prose française de la même période ne présente pas d'analogies. Cette condition n'est cependant remplie pour aucun des passages que nous allons citer, de sorte que, si le texte latin n'était pas déjà démontré comme l'original, il serait impossible d'arriver à cette conclusion par ces passages seulement. Car si nous lisons:

Daniel ——— ipse est	Daniels ——— il est 566,

il est vrai que le rédacteur du texte français y reproduit le texte latin jusqu'à répéter le sujet par il là où le texte latin le répète par ipse; mais cette répétition du sujet par un pronom personel ou démonstratif n'est point rare dans l'ancien français, — Diez, Mätzner et Burguy en citent nombre d'exemples — et si la langue moderne dit encore aujourd'hui p. e. Le premier commandement de la religion, c'est d'aimer Dieu, ce n'est pas autre chose qu'une trace de l'ancien usage conservée dans un cas spécial.

On en peut dire presque autant des autres passages qu'il faut ranger dans cette catégorie et dont voici quelques exemples:

securior via conjugatorum	plus seure de la voie des mariez 567



Des exemples de l'emploi de la préposition de après un comparatif pour rendre l'ablatif latin sont cités dans Diez Romanische Grammatik, 3ième édition, III p. 398. — p. e. meillor vassal de lui. Roland (Edition Michel) p. 108. — Ici encore, le français moderne a conservé une trace de l'ancien usage dans le cas où plus ou moins est suivi d'un nombre sans qu'il y ait une véritable comparaison.

Voici enfin quelques passages où l'influence de l'original latin est, à ce qu'il nous semble, assez évidente pour qu'ils puissent être cités comme des arguments en faveur de la naissance latine des sermons.

Personne ne niera que le subjonctif français ne soit causé par l'emploi de ce mode dans la question indirecte du texte latin dans ces passages:

audistis quis sit qui veniat	oyt aveiz ki cil soit ki vient 525
attendite quaenam sit consolatio spiritualis	esgardeiz quels soit li spiritels solaz 546

Si on lit:

cogitavit superbiam	pensat l'orgoil 523,

la construction du verbe français s'explique par celle du verbe latin.

Quelquefois le choix des termes révèle la même influence; entre autres l'emploi, à plusieurs reprises, de mettre pour rendre le latin mittere, et du verbe avoir dans le sens de connaître dans ce passage:

Habetis jam et personam	Or aveiz jai et la personne 527

Le rédacteur du texte français a incontestablement copié le modèle latin en écrivant:

quibusdam stimulis	par uns awillons 567,

car awillons n'appartient pas à ces mots où un se mettait au pluriel. Mais uns et unes prenant, dans le vieux langage, la place de quelques, il est évident qu'ici uns doit rendre quibusdam. En outre, Roquefort dans son Glossaire s. v. aguillon cite un passage des mêmes sermons de Saint Bernard (fol. 18) qui porte: Ly eys at ausi la doucor del miel et la pointe de l'awillon, parce que, dans cet endroit, le mot latin correspondant était au singulier.

Nous finissons par un passage qui montre mieux qu'un

autre combien le traducteur „suit pas à pas le texte latin“, comme dit Le Roux de Lincy:

bonum est et jucundum habitare fratres in unum.	est bonne chose et deleitaule habiteir les freres en un. 562

Ici nous terminons la comparaison des deux textes en tant que nous l'avions entreprise afin qu'elle nous fournît des moyens sûrs pour distinguer l'original et la traduction.

La question de priorité nous semble définitivement résolue en faveur de la rédaction latine.

Nous avons cependant encore examiné le texte français sous le point de vue des langues comparées, surtout le langage des sermons par rapport à la lexicologie — en particulier la manière dont les composés latins y sont rendus — et leur style, qui présente p. ex. dans les deux textes une fréquente substitution de l'abstrait par le concret et vice-versa, comme ces deux passages la font voir:

o partus solus nescius pudoris	o enfantemenz sols senz taiche 530
quia nemo mundus a sorde	nuls nen est naz de pechiet 540

Le résultat général qui s'ensuit d'un rapprochement minutieux des deux rédactions démontre combien étaient peu habiles les mains dont la traduction française est sortie. Quelle diffusion p. ex. dans ces passages:

ineffabilis majestas	une maisteiz cuy om ne puet par parole descrivre 525
hoc est fingi	c'est que vos lo semblant de tristesce ne faciez falsement 564.

En nous réservant une publication de ces résultats pour une autre occasion, nous tâcherons — pour terminer le présent essai et comme une sorte d'échantillon — de démontrer qu'entre autres défauts le traducteur avait celui de manquer souvent de termes. Nulle part cette disette de mots ne saute plus aux yeux que là où le latin, au contraire, disposait d'une grande richesse de termes, et elle oblige le traducteur, pour rendre deux mots latins différents mais quelquefois plus ou moins synonymes, ou

1° de répéter le même mot ou la même locution, ou

2° de mettre deux mots dérivés du même radical, ou

3° de se soustraire à la répétition du même verbe en



lui substituant le verbe faire dans le second membre d'une comparaison, ce qui d'ailleurs est conforme à l'usage du vieux français (Diez. Gr. 3,415), à moins qu'il ne préfère

4⁰ traduire un seulement de deux mots latins.

Exemples:

I.

qui supplerent illum locum	ki cel leu presissent en leu des angeles 524
erigere caput et aliquatenus assurgere	leveir lo chief et de sei leveir en aucune maniere 528[1])
Dilatet misericordia terminos suos, extendat funes, expandat sinus.	Estandet ta misericorde ses termes et ses fins, estandet son sain 536
non solum nomen protulit sed et causam ejus interpretatus edocuit.	se li auvreit lo nom et ceu por kai il averoit ensi a nom 548
Jam confidenter accedo, jam supplico fiducialiter	Ju aproche jai a lui fiement, et fiement lo proie 548
ne quis velit forte aut — — — — aut — — —	ou quant aucuens se welt — — — — ou quant il welt — — — — 567
Hinc est quod	De ceu est ceu ke 567.

Enfin ce passage, où les deux mots latins sont aemulatio et caritas:

dure (est) si cum enfers chariteiz, dont tu leis en un altre leu ke les granz awes ne poront mies estignre la chariteit. 569.

II.

Mihi vindictam et ego retribuam.	A mi lai la venjance et ju te vengerai. 522.
Biberunt omnes hi calicem salutis	Tuit cist burent lo boivre de salveteit 542.

Quant à cette combinaison, nous ne la reprochons pas au traducteur; elle n'est point rare dans l'ancien français. En voici deux exemples empruntés à la Chrestomathie de Bartsch: apres ce burent de maint boivre (Crestiens de Troies) Bartsch 172,8 — Tristans, cil qui but le bevrage (Châtelain de Coucy) Bartsch 230,23.

---

[1] Voyez la note à la page 33.

III.

si tu---*desires* si ardanment---celes choses mismes k'a poverteit apartienent ou nes ancor plus ardanment ke li gent del seule ne *facent* les richesces 568.

Les deux verbes latins correspondants sont desiderare et cupere, dont le dernier avait produit, dans l'ancien langage, le verbe encovir.

IV.

Voyez les passages aux pages 31 et 32.

Pour être juste il ne faut cependant pas mettre au compte du traducteur les cas où, non pas lui, mais sa langue avait omis de tirer du trésor de la langue-mère un fruit pour l'acclimater et lui faire continuer sa vie sur le sol français.



Vita.

Natus sum Ferdinandus Oscarus Kutschera Berolini die XXVIII mensis Decembris anni MDCCCL patre Hermanno, matre Maria e gente Jaenichen, quos parentes vivos maxime veneror. Fidei addictus sum evangelicae. Primis litterarum elementis imbutus, in urbe patria scholam quam vocant realem ordinis primi Dorotheopolitanam per decem annos et sex menses frequentavi. Maturitatis testimonio instructus, anno h. s. LXXI inter cives Fridericae Guilelmae universitatis Berolinensis receptus sum. In studio linguarum recentiorum curam operamque ponens per octo semestria hosce Vv. Ill. disserentes audivi: Droysen, Ebel, Grimm, Harms, Helmholtz, Huebner, Lazarus, Lepsius, Maercker, Michaelis, Michelet, Muellenhoff, Mueller, Mullach, Solly, Tobler, von Treitschke, Zeller. Praeterea ab Ill. Tobler in societatem Romanensem admissus sum. Una etiam per quattuor semestria academiam philologiae recentioris Berolinensem frequentavi, ibique scholas adii Vv. Ill.: Begemann, Boyle, Crouze, van Dalen, Goldbeck, Herrig, Hoppe, Leo, Luecking, Maetzner, Mahn, Marelle, Scholle, Vatke, Zernial, et ab Ill. Herrig seminarii Francogallici et Anglici socius factus sum.

Quibus viris omnibus optime de me meritis, praecipue Vv. Ill.: van Dalen, Herrig, Tobler summas ago gratias semperque gratum habebo animum.

THESES.

I.

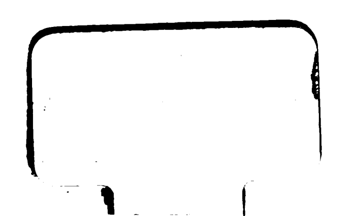
Non dubium est, quin sermones, quos Bernardus abbas Claraevallensis ad secundum bellum sanctum excitandum habuit Francogallicos, nunquam sint scripti.

II.

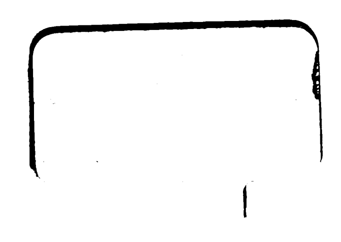
Sermones quos vocamus macaronicos, quales ad nos venerunt, nunquam pronunciati sunt.

III.

Saucti Bernardi sermonum in linguam Francogallicam conversio antiquissimum est ac purissimum dialecti Lothringiae monumentum.












37596.89
Le manuscrit des sermons franc. de
Widener Library 003415434
3 2044 087 007 605
Digitized by Google